

Classification proposée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Vendée

	Code 1 « Espaces horticoles »	Code 2 « Espaces jardinés »	Code 3 « Espaces rustiques »	Code 4 « Espaces naturels »
Description	Espaces de Prestige dont l'aspect doit être le plus soigné possible.	Le caractère entretenu reste prédominant. Ces espaces doivent avoir un aspect soigné sans présence permanente de l'équipe d'entretien.	Espaces de conception libre ou naturelle, sans engrais ni traitement phytosanitaire. Lorsqu'elle existe, la flore spontanée est laissée en place.	Le jardinier accompagne la nature. Il laisse se développer la flore spontanée. Ces espaces sont laissés à leur état naturel et font l'objet d'un entretien sommaire ayant pour but de les maintenir propre (enlèvement de papiers, décharges,...)
Entretien	Pelouse arrosées, tonte hélicoïdale ou rotative 30 à 40 fois par an. Découpe de gazon. Finition rotofil. Utilisation de paillage biodégradable dans les massifs arbustifs, vivaces et massifs fleuris.	Pelouses arrosées occasionnellement, tonte rotative 15 à 25 fois par an avec évacuation, découpes, finition rotofil. Utilisation de paillage biodégradable dans les massifs arbustifs, vivaces et massifs fleuris.	Pelouse sans arrosage, tonte rotative ou fléau avec évacuation 5 à 10 fois par an, sans finition rotofil ni découpe. Utilisation de paillage biodégradable dans les massifs arbustifs, vivaces et massifs fleuris.	Pelouses, prairies, fauche 2 à 3 fois par an avec évacuation, sans finition, pas de désherbage chimique.
Exemples	Terrain de foot, places d'Église, communale, parcs et squares de centre ville.	Espaces verts de lotissements, espaces de jeux, base de loisirs,...	Liaisons douces, bassins d'orage, coulées vertes, zones d'activité, salle polyvalente,...	Bords de rivière, zone humides, bois, sentiers de randonnée,...

Source : « Guide méthodologique de la gestion différenciée ». caue de la Vendée

Commune de Ploemeur (Bretagne)

	Catégorie 1 « Espaces urbains de représentation »	Catégorie 2 « Espaces publics clos »	Catégorie 3 « Espaces verts de proximité »	Catégorie 4 « Espaces verts en campagne »
Espaces concernées	<ul style="list-style-type: none"> - les axes principaux - les centres urbains - les entrées de ville - les cimetières 	<ul style="list-style-type: none"> - Les écoles et halte-garderie - les aires de jeux - la piscine (bassin extérieur) - les abords des terrains de sport 	Lotissement et accompagnement de voirie urbaine. <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces enherbées - arbres d'alignements ou isolés sur gazon ou sur les trottoirs - arbustes isolés ou en massifs sur gazon ou sur les trottoirs 	Talus et accotements routiers en campagne (Espaces enherbés avec ou sans arbres ou arbustes).
Objectifs	Mise en valeur de l'image de la ville Espace d'embellissement à vocation ornementale et non récréative	<ul style="list-style-type: none"> - Écoles, halte-garderie, aires de jeux : Garantir la sécurité des enfants en leur offrant des aires de jeu agréables. L'espace doit être clos, sans danger, propre et sans angle mort. - La piscine (bassin extérieur) les abords des terrains de sport : Maintenir un espace récréatif autour de la surface de jeu, ce qui entraîne un entretien plus naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces verts de lotissement : Favoriser un lieu de vie accueillant en créant des espaces de proximité, accessibles et sans danger - Les accompagnements de voirie urbaine : Offrir des voies de desserte agrémentées d'espaces verts esthétiques et variés. 	Garantir la sécurité routière : <ul style="list-style-type: none"> - Visibilité dans les virages et aux carrefours - Circulation des piétons. - Maintenir pour ces espaces un caractère de transition entre la ville et la campagne. - Préserver l'aspect naturel du site. - Favoriser la biodiversité de la faune et de la flore.
Pratiques	gazon tondu 1 fois/semaine désherbage chimique des allées Fleurissement important massifs arbustifs taillé 1 à 2 fois/an ramassage des feuilles très fréquent nettoyage très fréquent	<ul style="list-style-type: none"> - Écoles, halte-garderie, aires de jeux : Gazon tondu très fréquemment mais sans désherbage chimique. Un soin particulier est porté à l'environnement général qui se traduit par un entretien très suivi des clôtures, voiries et arbres présents dans les cours d'établissements. L'élagage est très suivi ainsi que le ramassage des feuilles. - La piscine : L'espace enherbé est tondu régulièrement durant toute l'année et les arbres sont taillés. La tonte est beaucoup plus fréquente durant l'été. - Les abords des terrains de sport : Nettoyage très fréquent et fauchage selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pelouse fleurie, non traitée avec des désherbants sélectifs - Les allées et surfaces nues sont traitées au désherbant foliaire 1 fois par an. - Tonte 2 fois par mois - Les massifs plantés reçoivent l'entretien nécessaire au bon développement des plantes dans le respect de l'environnement. La présence d'herbe est tolérée en fin de saison. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun traitement chimique n'est pratiqué. - Fauchage 3 à 4 fois/an sur les accotements et 1 à 2 fois/an sur les talus et ceci après juin afin de permettre aux plantes d'effectuer leur cycle biologique et aux oiseaux de se reproduire. - Élagage en fonction des besoins (sécurité des promeneurs et préservation des arbres et arbustes).

	Catégorie 5 « Terrains de sport »	Catégorie 6 « Espaces naturels »	Catégorie 7 « Espaces naturels classés »
Espaces concernées		<ul style="list-style-type: none"> - Littoral et plage - Bois et bosquets - Chemins de randonnées - Prairies 	Certains arbres et certains talus classés comme « remarquables ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un cadre de loisirs attractif et de qualité - Garantir la sécurité des joueurs et le confort du jeu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès sécurisé du public tout en préservant le milieu. - Limiter le nombre d'interventions en privilégiant le développement naturel. - Respecter et développer la biodiversité de la faune et de la flore. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver le patrimoine. - Valoriser la richesse du patrimoine naturel communal et privé. - Sensibiliser la population à la valeur historique, esthétique ou écologique du patrimoine naturel.
Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Désherbage sélectif 1 fois/an des aires de jeux. - Tonte très fréquente (1 fois/semaine) - Traitement phytosanitaire si nécessaire - Aération, sablage, re-semis, décompactage si besoin - Arrosage 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun traitement phytosanitaire n'est pratiqué. - Fauchage 1 à 2 fois/an avec graduation selon l'utilisation de l'espace (plus intensif aux abords immédiats des sentiers). - Élagage et taille selon les besoins (raisons de sécurité ou d'accessibilité). - Nettoyage manuel et mécanique des plages en saison estivale. 	Les interventions se limitent à une surveillance régulière et à un rôle de conseil auprès des propriétaires.

Source : [http://www.ploemeur.com/modules/contenu/mairie-ploemeur terre entretien-des-espaces-publics_rub_12.html](http://www.ploemeur.com/modules/contenu/mairie-ploemeur_terre_entretien-des-espaces-publics_rub_12.html)